



« Les pêcheurs aménagent l'habitat » canton de Berne

02 Dossier des sociétés de pêche

Version 0.4 outil d'aide 26.11.2025

Bienvenue dans l'équipe « Les pêcheurs aménagent l'habitat » - nous sommes heureux de ta participation ! Ensemble, nous voulons revaloriser chaque année 2 kilomètres de cours d'eau dans le canton de Berne.

Le présent dossier contient toutes les bases nécessaires à la planification et à l'élaboration d'un projet « Les pêcheurs aménagent l'habitat ». Dans les pages suivantes, tu trouveras d'une part un organigramme te donnant une vue d'ensemble de toutes les étapes, de l'idée de projet à la mise en œuvre et au contrôle d'efficacité. Et ensuite, les listes de contrôle détaillées pour l'élaboration des différentes étapes.

02.10 Cahier des charges des sociétés de pêche	2
02.20 Liste de contrôle pour la saisie de projets	5
02.21 Instructions pour la saisie de projets	6
02.30 Liste de contrôle avis d'entretien (planification détaillée)	9
02.40 Liste de contrôle de la mise en œuvre	11
02.41 Liste de contrôle pour la réception de la mise en œuvre	13
02.43 Décompte du projet via Hegetool	14
02.50 Liste de contrôle de l'entretien (annuel)	15
Annexes	15
I. Catalogue d'aménagements normalisés	15
II. Exemple du projet Allmi-Bächli.....	21

Des questions sur « Les pêcheurs aménagent l'habitat » ?

En tant que **pêcheur/pêcheuse**, pour toute question relative à « Les pêcheurs aménagent l'habitat » dans le canton de Berne, annonce-toi auprès de la personne déléguée de ton association d'affermage¹

En tant que **personne déléguée de l'association d'affermage**, tu peux t'adresser en cas de questions à bkfv@kompetenzzentrum-fischerei.ch.

¹ S'il n'y a pas (encore) de personne déléguée dans ton association d'affermage, envoie les documents demandés ou tes questions directement à la FCBP. (bkfv@kompetenzzentrum-fischerei.ch).

02.10 Cahier des charges des sociétés de pêche

1. Les procédures décrites dans le **présent dossier** doivent être respectées. Tout écart par rapport à la procédure doit être discuté au préalable avec la personne déléguée de l'association d'affermage ou avec la FCBP.
2. Les projets ne peuvent être mis en œuvre **qu'avec l'autorisation valable** de l'Inspectorat de la pêche ainsi que l'accord de l'autorité responsable de l'aménagement des eaux et des propriétaires fonciers.
3. Lors de la mise en œuvre, **les conditions et les indications** communiquées avec l'autorisation doivent **impérativement être respectées**.
4. Le projet doit être **documenté immédiatement après sa mise en œuvre** (dans un délai de 2 semaines). Le service de la surveillance de la pêche doit être invitée pour la réception.
5. **L'entretien** doit être mis en œuvre/garanti au cours des 5 premières années suivantes. Les conditions de l'autorisation sont déterminantes.
6. Au moins une fois par an, **une visite d'entretien** du tronçon de projet doit être effectuée, une documentation photographique doit être établie et remise à l'association d'affermage.
7. Après des **événements de crue**, une visite supplémentaire et une documentation photographique sont nécessaires.
8. Il est impératif de faire **une déclaration directement au service de surveillance de la pêche** dans les cas suivants
 - a. Des éléments structurels se sont déplacés
 - b. Des éléments structurels sont visiblement endommagés
 - c. Des sections d'écoulement sont réduites et des inondations se produisent
 - d. Des obstructions et un refoulement se produisent au niveau des ouvrages transversaux
 - e. Les berges sont érodées
9. Désigne au moins une personne déléguée pour les projets « Les pêcheurs aménagent l'habitat », qui assure la communication et la coordination avec la personne déléguée de l'association d'affermage².

² S'il n'y a pas (encore) de personne déléguée dans ton association d'affermage, envoie les documents demandés ou tes questions directement à la FCBP. (bkfv@kompetenzzentrum-fischerei.ch).

Outils d'aide

02.20 Liste de contrôle pour la saisie de projets

02.21 Instructions pour la saisie de projets

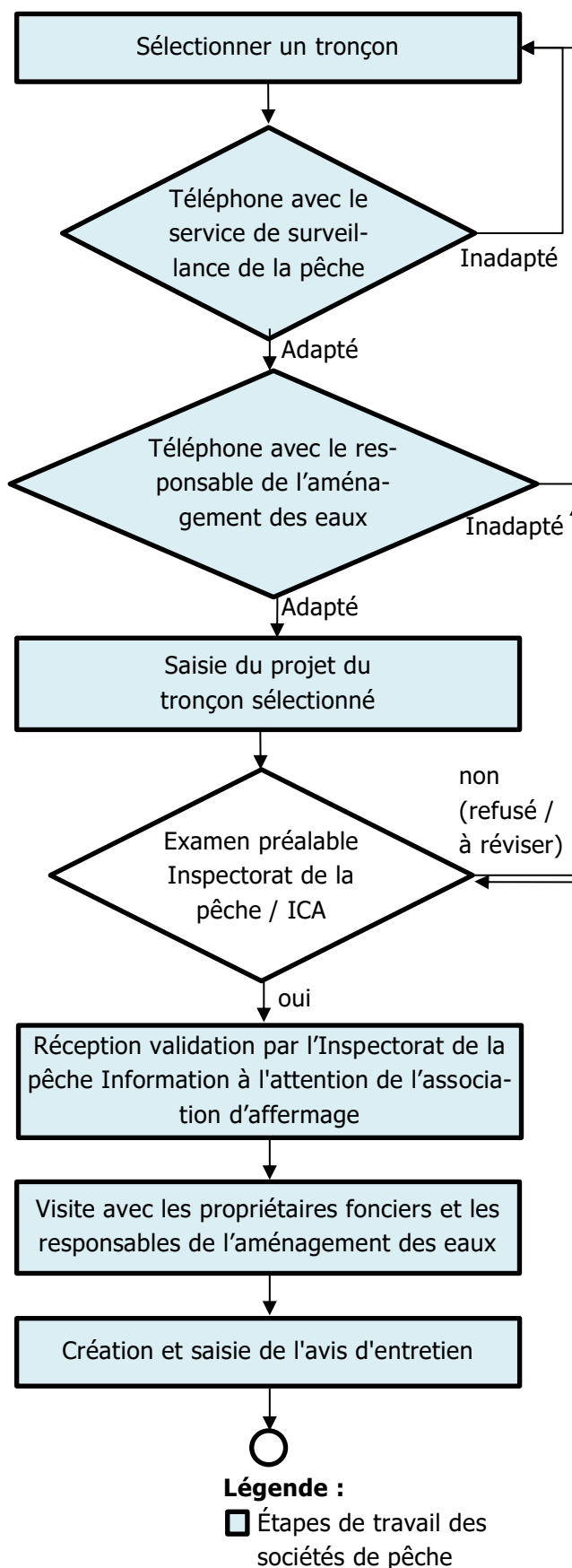
02.22 Formulaire de saisie de projets > à télécharger via www.bkfv-fcbp.ch

02.30 Liste de contrôle avis d'entretien (Planification détaillée)

02.31 Exemple de projet

02.32 Formulaire d'avis d'entretien

Étapes de travail



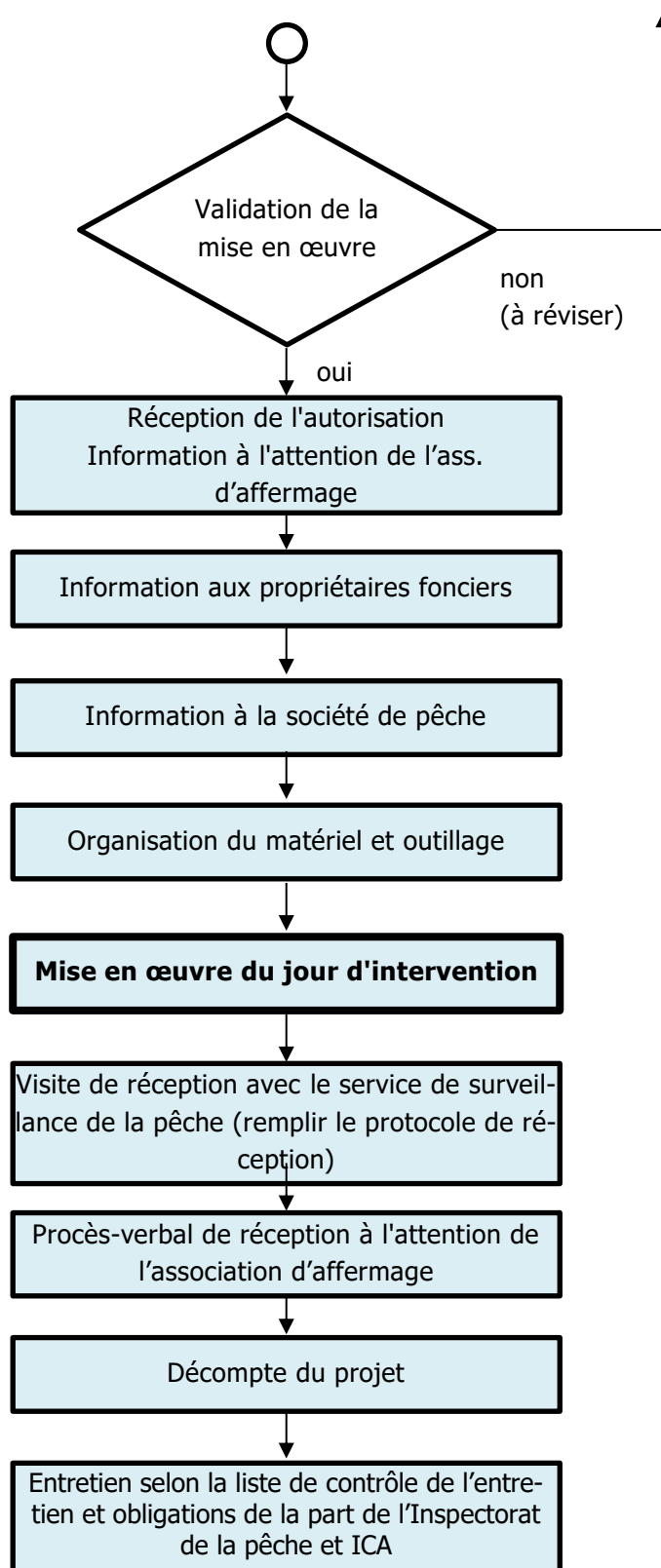
Outils d'aide

Étapes de travail

02.40 Liste de contrôle de la mise en oeuvre

02.50 Liste de contrôle sur la documentation de mise en oeuvre et décompte du projet

02.60 Liste de contrôle de l'entretien

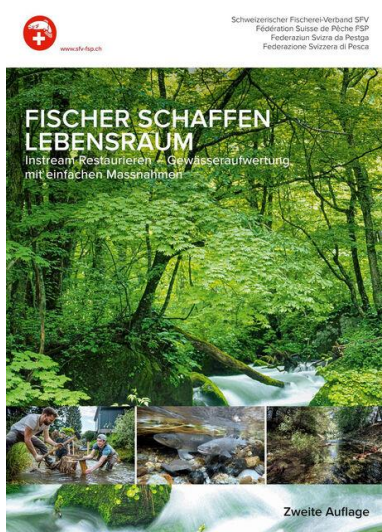


Légende :

□ Étapes de travail des sociétés de pêche

02.20 Liste de contrôle pour la saisie de projets

- Sélectionner un tronçon pour le projet « Les pêcheurs aménagent l'habitat ».**
Les cours d'eau de taille petite à moyenne situés en dehors des zones urbanisées, là où il n'y a pas de grands risques de crues (p. ex. cours d'eau issus de source, ruisseaux de forêt et de prairie), se prêtent en premier lieu à la mise en œuvre du projet.
- Contacteur la personne responsable du service de surveillance de la pêche et déterminer si le cours d'eau et le tronçon sélectionnés se prêtent à un projet « Les pêcheurs aménagent l'habitat ».**
Via le site internet du canton (<https://www.weu.be.ch/de/start/themen/jagd-fischerei/fischerei/fischereiaufsicht.html>) ou en téléphonant à l'Inspectorat de la pêche (031 636 14 80), tu pourras savoir qui est responsable.
- Contacteur la commune ou la corporation de seuil compétente soumise à l'obligation d'aménager les eaux et vérifier si elle est d'accord sur le principe de la mise en œuvre de mesures « Les pêcheurs aménagent l'habitat » dans le tronçon de cours d'eau sélectionné.**
Si tu ne sais pas qui contacter, tu peux te renseigner auprès du service de surveillance de la pêche ou de l'administration communale. Le cas échéant, il vaut la peine d'aller voir le tronçon sur place avec les personnes chargées de l'aménagement des eaux et de la surveillance de la pêche.
- Documenter et enregistrer le tronçon sélectionné au moyen du formulaire de saisie de projet.**
Tu trouveras toutes les informations nécessaires sur le site web de la FCBP : www.bkfv-fcbp.ch



Tu peux acheter le manuel de la campagne de la FSP « Les pêcheurs aménagent l'habitat » via www.fischerschaffenlebensraum.ch

02.21 Instructions pour la saisie de projets

Les indications suivantes facilitent le remplissage du formulaire de saisie de projet (tableau Excel) et sa remise électronique (exemple : Dorfbach Wimmis). Tu peux télécharger le document 02.22 Formulaire de saisie de projet sous www.bkfv-fcbp.ch. www.bkfv-fcbp.ch

1. Dans le tableau Excel, il ne faut saisir qu'une seule idée ou un seul tronçon de cours d'eau (d'un seul tenant) par ligne.

2. Les champs suivants doivent être remplis par tronçon (**marqués en jaune = champs obligatoires**, non marqués = champs optionnels pour concrétiser l'idée de projet) :

a. Nom du cours d'eau

Si aucun nom officiel de cours d'eau n'est connu, il convient d'utiliser le nom local usuel.

b. Carte avec tronçon de projet

Le tronçon du projet doit être saisi conformément aux instructions figurant dans les pages suivantes et le lien correspondant doit être inséré dans le tableau Excel.

c. Auteur

Nom de la société de pêche, y compris le prénom et le nom de la personne de contact ainsi que l'adresse e-mail et le numéro de téléphone.

d. Déficit actuel

Les déficits actuels, comme le manque de structures, les obstacles à la migration, etc.

e. Mesures

Mesures pouvant être mises en œuvre pour combler les déficits existants.

f. Potentiel / Objectifs

Améliorations attendues grâce aux mesures proposées.
Objectifs visés.

g. Remarques :

Autres remarques pertinentes.

3. Nomme le fichier Excel comme suit (Ex. : Société_HansMuster_2023-02-12.xlsx)

- Nom de la société de pêche
- Prénom et nom de la personne de contact
- Date

et envoie-le avec l'objet « Soumission d'une idée de projet Les pêcheurs aménagent l'habitat » à karin.gafner@be.ch

Veuillez adresser tes questions à Karin Gafner (karin.gafner@be.ch, 031 636 14 86, Inspectorat de la pêche, Schwand 17, 3110 Münsingen).

Instructions pour la saisie d'un tronçon de cours d'eau

1. Cliquez sur le lien « Ouvrir une nouvelle carte » dans le tableau Excel

	A	B	C	D	E
1	Gewässername	Karte Vorlage	Karte mit Projektabschnitt	Autor	Defizit
	Dorfbach --BEISPIEL--	Neue Karte öffnen 1	https://s.geo.admin.ch/9945db1ca0	Beat Rieder Fischereinspektorat Kanton Bern Strandweg 77 3705 Faulensee beat.rieder1@be.ch +41 (79) 2224046	Beeinträchtiger Ba Breitenvariabilität v teilweise stark verb verhindern die freie wenig Strukturen un vorhanden
2		Neue Karte öffnen			
3		Neue Karte öffnen			
4		Neue Karte öffnen			
5		Neue Karte öffnen			

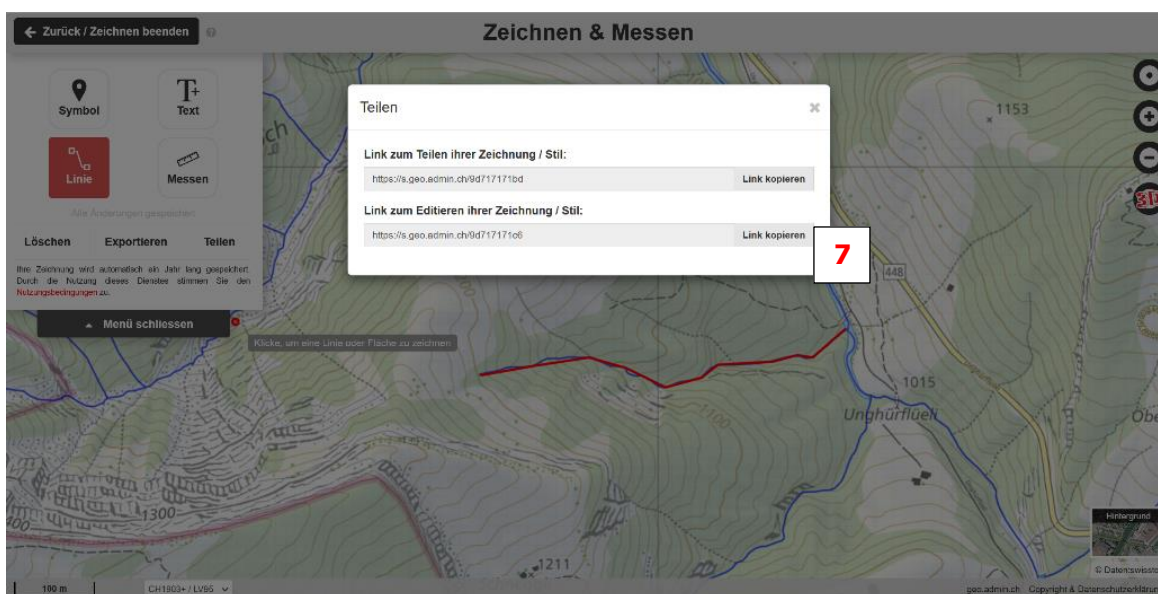
2. Agrandis l'image sur le tronçon de cours d'eau souhaité (également possible avec la molette de la souris)
3. Cliquez sur « Dessiner & mesurer » sur la carte



4. Sélectionne « ligne ».
5. Dessine la section du projet sur la carte en cliquant dessus et termine le traitement au dernier point de la ligne en double-cliquant dessus
6. Clique sur « Partager »



7. Copie le lien (lien pour éditer ton dessin/style) et colle-le dans le tableau Excel dans la colonne « Carte avec tronçon de projet ».
Important : pour chaque idée de projet (ligne), ouvre impérativement une nouvelle carte et insère un lien séparé.



02.30 Liste de contrôle avis d'entretien (planification détaillée)

Ton projet est maintenant pré-examiné par l'Inspection de la pêche et l'ingénieur en chef d'arrondissement (ICA). La prochaine étape est l'élaboration de l'avis d'entretien et donc la planification détaillée de ton tronçon. L'avis d'entretien est une autorisation que les responsables de l'aménagement des eaux doivent remettre à l'ingénieur en chef d'arrondissement (ICA) compétent. Dans le cas de « Les pêcheurs aménagent l'habitat », tu remplis les informations pour l'avis d'entretien au nom de la commune ou de la corporation de seuil responsable de l'aménagement des eaux. Pour ce faire, suis les étapes suivantes jusqu'à l'introduction de l'avis d'entretien :

- Obtention de l'autorisation pour l'élaboration de l'avis d'entretien (planification détaillée) à l'attention des responsables de l'aménagement des eaux.**
Les sociétés de pêche sont informées directement par l'Inspectorat de la pêche.
- Informe l'association d'affermage que le projet est validé pour la planification détaillée. Pour la documentation, l'association d'affermage a besoin de bonnes photos du tronçon que tu as choisi.** Envoie des photos par e-mail au(x) délégué(s) de l'association d'affermage.
- Organise une visite avec les propriétaires fonciers concernés et les personnes tenues de réaliser des travaux hydrauliques afin de discuter avec eux du projet prévu et de l'avis d'entretien sur place.**
Informe-les de l'état d'avancement du projet et du projet prévu. N'hésite pas à utiliser le catalogue des normes et l'exemple de projet en annexe pour illustrer à quoi pourraient ressembler les mesures que tu souhaites mettre en œuvre.
- Établis l'avis d'entretien (02.32 projet d'avis d'entretien) y compris les annexes. Les responsables de l'aménagement des eaux soumettront ensuite ton avis d'entretien en ligne via l'application web GUN (nouveau depuis août 2025). Si nécessaire, l'équipe chargée du projet peut aider les responsables de l'aménagement des eaux à remplir leur demande.**
Pour l'élaboration de l'avis d'entretien, consulte l'exemple de projet Allmi-Bächli ainsi que le catalogue des éléments normalisés.

En règle générale, les documents suivants doivent être établis pour le dossier :

- Formulaire d'avis d'entretien
- Plan d'ensemble 1:25'000 (Géoportail de la Confédération)
- Périmètre du projet Swisstopo 1:2'500 (Géoportail de la Confédération)
- Périmètre du projet Orthophoto 1:2'500 (Géoportail de la Confédération)
- Périmètre du projet Base de mensuration officielle 1:2'500 (Géoportail du canton de Berne)
- Périmètre du projet dangers naturels 1:2'500 (Géoportail du canton de Berne)
- Plan d'ensemble des mesures 1:500
- Accord du propriétaire foncier

L'avis d'entretien est maintenant examiné par l'ingénieur en chef d'arrondissement (ICA), attends maintenant l'autorisation de ton projet.

02.40 Liste de contrôle de la mise en œuvre

- Lis attentivement l'autorisation, étudie les conditions imposées par les services spécialisés et adapte ta planification si nécessaire. Informe l'association d'affermage.**

Vérifie que toutes les mesures ont été approuvées. Lors de la mise en œuvre, il est de ta responsabilité de veiller à ce que les conditions soient respectées. Informe l'association d'affermage de l'approbation et fais-lui parvenir le dossier d'approbation.

- Informe les propriétaires fonciers de l'approbation du projet.** Les personnes tenues de réaliser des travaux hydrauliques seront directement informées de l'autorisation. Si tu connais déjà la date d'intervention, communique-la maintenant ou plus tard.
- Informe ta société de pêche du projet, fixe une date en dehors des périodes de protection des poissons pour l'intervention et communique suffisamment tôt sur l'intervention.** Pour un tronçon de 200 mètres, tu as besoin d'une vingtaine de bénévoles pour une journée d'intervention.

Organisation Matériel :

- Organise le bois nécessaire, comme tu l'as décrit dans l'annonce d'entretien, par exemple des souches, des pieux, etc.**
 - > Demande au garde forestier ou au service de surveillance de la pêche s'il existe un projet en cours qui nécessite un défrichage et dont le bois peut être réutilisé.
 - > Demande à l'horticulteur local, mais n'oublie pas d'utiliser exclusivement des essences indigènes pour les mesures Instream (pas de néophytes !).
- Organise l'outillage,** comme les pics, les pelles, les scies à main, les maillets, les marteaux en caoutchouc ou les béliers à main, ainsi que les fers à béton et les fils d'acier pour la fixation dans le lit du cours d'eau ou le ficelage des fascines.
- Organise les spécialistes et les moyens de transport nécessaires.** Réfléchis aux travaux qui doivent être effectués et aux compétences dont tu as besoin pour cela. As-tu par exemple besoin de quelqu'un qui ait suivi le cours de sécurité pour tronçonneuse ou qui mette à disposition une brouette à chenilles (transport de gravier) ? Qui transporte le bois et les outils jusqu'au tronçon de cours d'eau et comment t'y rends-tu ? Si c'est ton premier projet, tu peux aussi faire appel à une personne d'une autre société de pêche ou de ta société d'affermage qui a déjà réalisé un projet.

Organisation du jour d'intervention :

- Organise suffisamment de ravitaillement** idéalement, tu débutes par un café le matin, tu proposes une collation et tu nourris tes bénévoles avec un bon repas de midi, avant que vous puissiez éventuellement trinquer ensemble en début de soirée.
- Organisation des urgences et sécurité au travail** Le jour de l'intervention, mets une trousse de premiers secours à disposition et renseigne-toi sur le cabinet médical/l'hôpital le plus proche. Note éventuellement les numéros d'urgence afin de les avoir à portée de main si tu en as besoin. Réfléchis aux instructions que tu souhaites donner aux participants le jour de l'intervention en matière de sécurité au travail. Le travail se fait sous ta propre responsabilité, l'assurance est l'affaire des

participants.

02.41 Liste de contrôle pour la réception de la mise en œuvre

- Après la mise en œuvre, effectue une visite avec le service de surveillance de la pêche dans les 2 semaines. Pour ce faire, consulte le protocole de réception (cf. 2.42 Protocole de réception), longe le tronçon de cours d'eau revitalisé et note les structures mises en place.**

Tu peux télécharger et imprimer le protocole de réception sur www.bkfv-fcbp.ch Il sera signé par toi et le service de surveillance de la pêche. Si des améliorations sont encore nécessaires, vous pouvez en discuter ensemble directement sur place.

Conseil : demande au service de surveillance de la pêche de fixer une date suffisamment tôt pour que vous puissiez vous mettre d'accord.

- Prends des photos de toutes les structures pendant la visite et envoie les photos, accompagnées du procès-verbal de réception signé, au(x) délégué(s) compétent(s) de l'association d'affermage.**

02.43 Décompte du projet via Hegetool

Tu peux faire valoir les heures d'engagement comme d'habitude via Hegetool. En outre, tu dois payer un forfait de CHF 4'000.00 pour le matériel et les repas par projet (tronçon d'environ 200 m). Tu peux faire valoir ce forfait dans la même demande de financement. Pour ce faire, remplis la demande comme décrit ci-dessous.

Si tu ne connais pas encore Hegetool, renseigne-toi à ce sujet auprès de la personne responsable des demandes de gestion dans ta société et/ou étudie le mode d'emploi de Hegetool (voir lien ci-dessous).

Hegetool FCBP : <https://hegegesuch.bkfv-fcbp.ch/>

Instructions pour Hegetool : <https://bkfv-fcbp.ch/hegebeitrag/>

Si tu as des questions sur le dépôt d'une demande d'autorisation d'entretien, adresse-toi à hegegesuch@bkfv-fcbp.ch / Tel. 031 330 28 03.

Sélectionne > 'Mesures d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'entretien des cours d'eau' et ajoute sous Projet qu'il s'agit d'un projet PAH (exemple : voir ci-dessous). Tu peux saisir tes heures d'entretien comme d'habitude dans la même demande.

1 Projekt	2 Arbeitsaufwand	3 Sachauslagen	4 Beilagen/Mitberichte
Projekt			
Projektbeschreibung (erforderlich)			
Demande de forfait de 4'000 CHF pour la mise en œuvre du projet « Les pêcheurs aménagent l'habitat » sur le cours d'eau xy.			
Datum von (erforderlich)		Datum bis (erforderlich)	
<input type="text" value="dd/mm/yyyy"/>		<input type="text" value="dd/mm/yyyy"/>	
Gemeinde/n: (erforderlich)		Gewässer:	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Gewässerstrecke von	bis	Anzahl Meter	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Le remboursement du forfait s'effectue lors du paiement des prestations en janvier de l'année suivante.

02.50 Liste de contrôle de l'entretien (annuel)

Les projets « Les pêcheurs aménagent l'habitat » doivent être contrôlés une fois par an après leur mise en œuvre ou encore après une crue. Suis les étapes suivantes pour le contrôle de l'entretien :

- Vérifie la durée pendant laquelle ta société doit faire une visite d'entretien pour le projet, en général 5 ans, exceptionnellement plus.**
Tu trouveras les informations à ce sujet dans les documents d'autorisation de l'Inspectorat de la pêche. Si rien d'autre n'a été convenu, la durée minimale est de 5 ans.
- Planifie les interventions** et détermine qui se charge de la réponse annuelle à l'attention de l'association d'affermage.

Contrôle annuel des structures :

Contrôle les structures mises en place une fois par an et/ou après une crue. Pour ce faire, tu peux utiliser le formulaire (voir 02.51 Procès-verbal de visite d'entretien) et, si nécessaire, un plan du géoportail pour déterminer l'emplacement des différentes structures. Note en particulier les données suivantes :

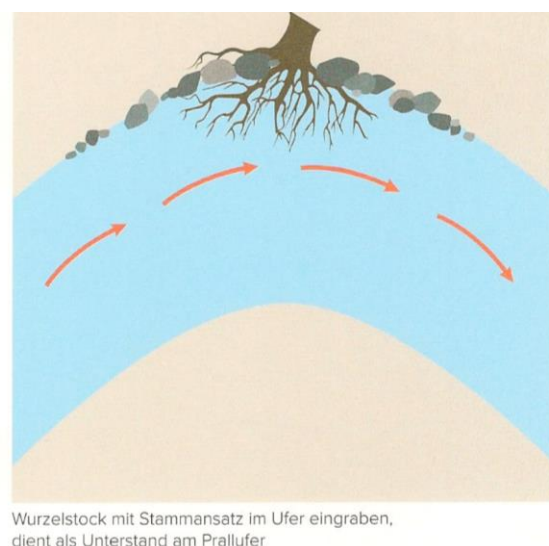
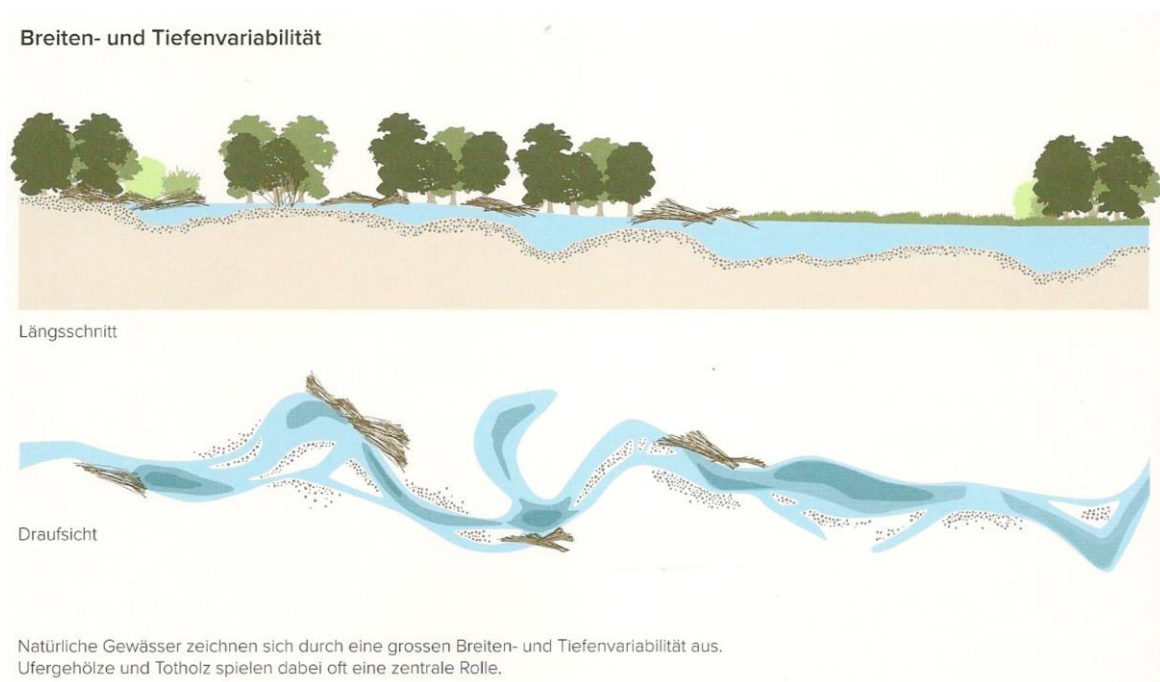
- État des structures :** Par exemple, une fascine a été emportée par les eaux, une souche s'est renversée, etc. et note l'emplacement des structures concernées. Prends des photos des structures et assure-toi que toutes les structures sont visibles sur au moins une photo.
- En cas de modification importante ou significative des structures ou de risque d'embâcle, signale-le immédiatement au service de surveillance de la pêche.**
- Scanne le formulaire et envoie-le avec les photos à l'attention de l'association d'affermage.

Annexes

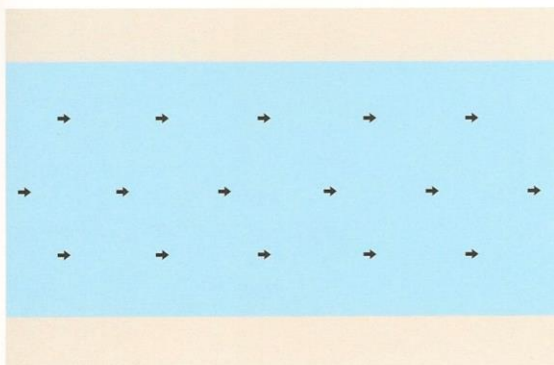
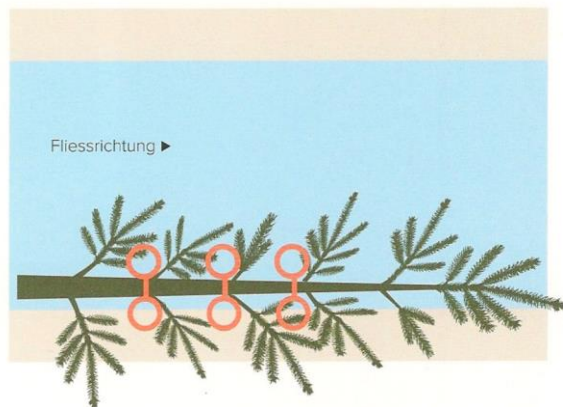
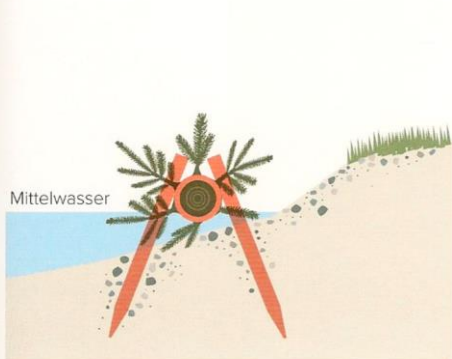
I.	Catalogue d'aménagements normalisés	15
II.	Exemple du projet Allmi-Bächli	21

I. Catalogue d'aménagements normalisés

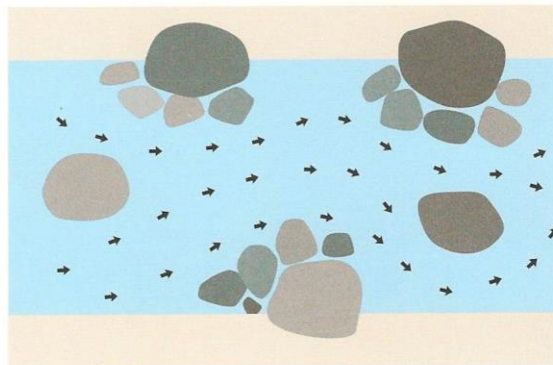
Les illustrations ci-après sont tirées du manuel « Les pêcheurs aménagent l'habitat » de la Fédération Suisse de Pêche. Tu peux acheter le manuel via www.fischerschaffenlebensraum.ch.



Raubbaumeinbau mit starrer Befestigung

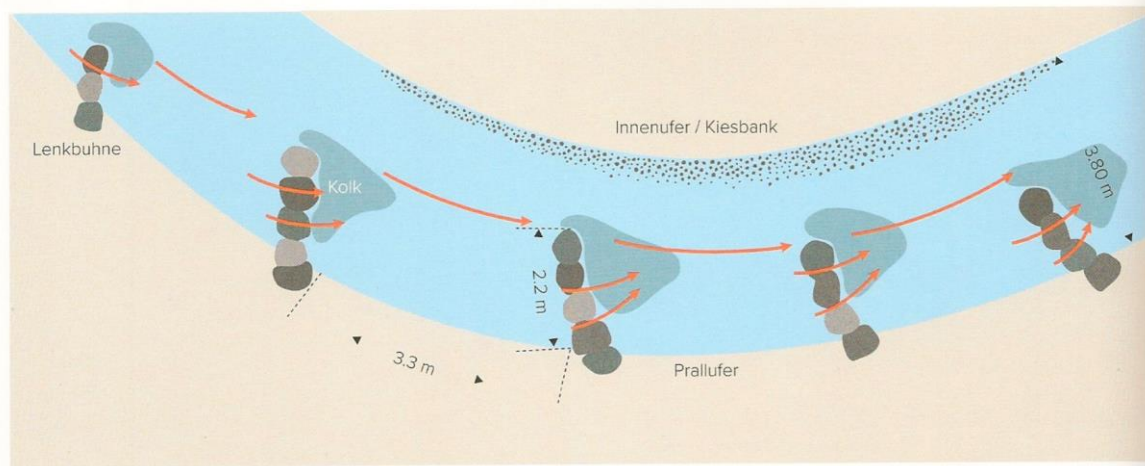


Überbreiter, wenig turbulent fließender Bach

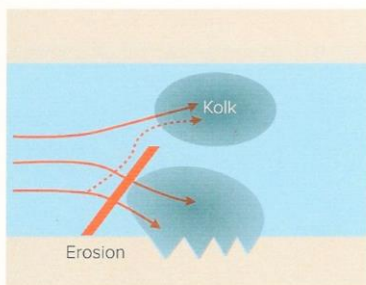


Eingeengter, lebendig fließender Bach

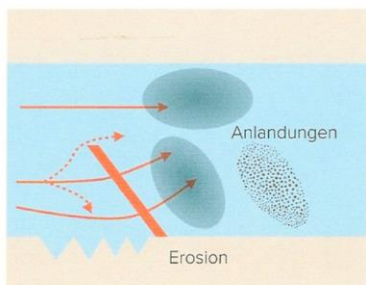
Beispiel von Uferschutz durch eine Kombination von inklinanten Lenkbuhnen



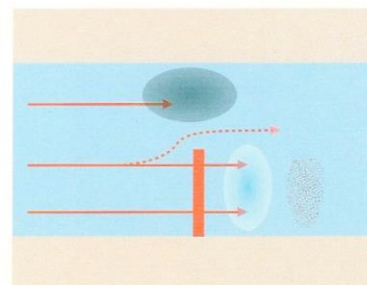
Optimale Strömungserzeugung durch unterschiedliche Lenkbuhnen



Deklinante Buhne verstärkt die Strömung auf der eigenen Uferseite

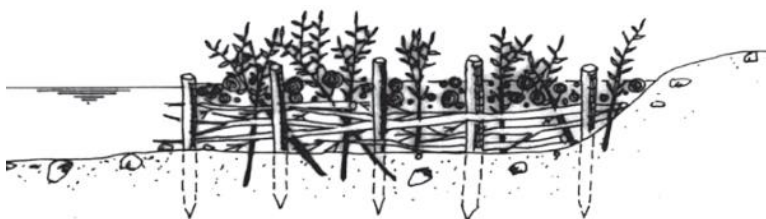
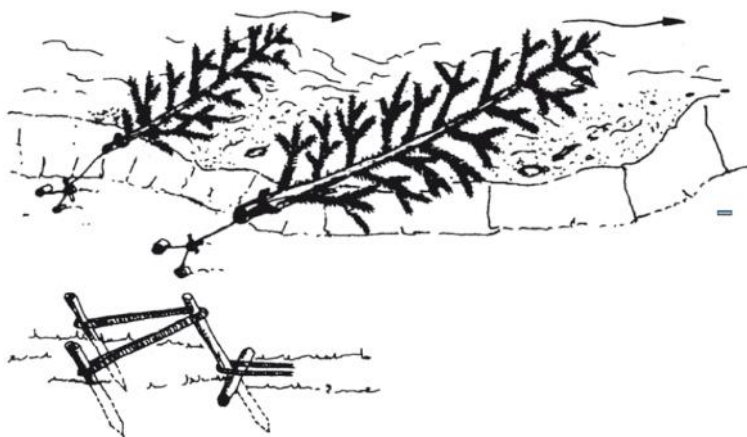


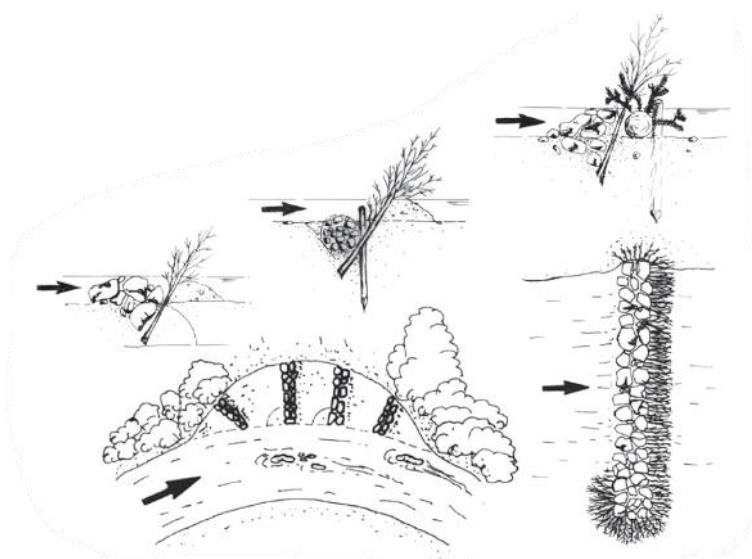
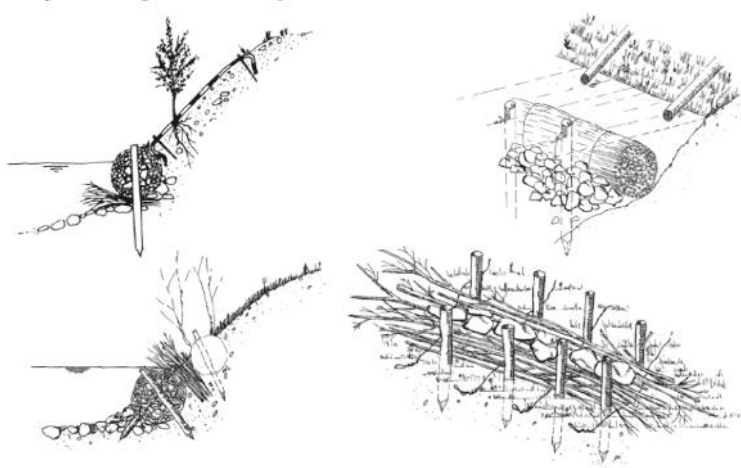
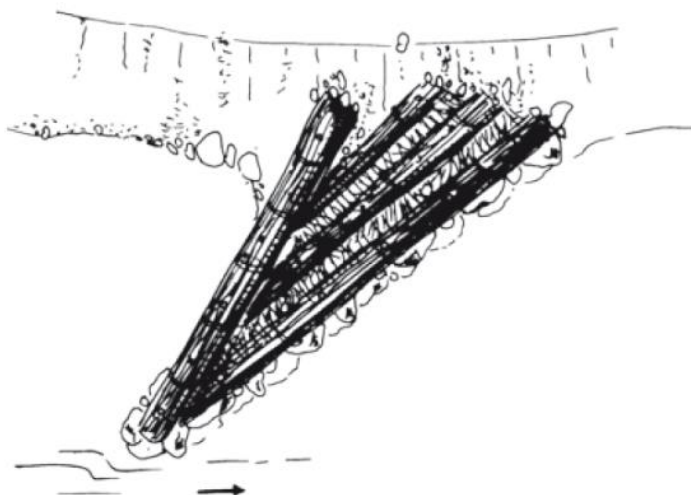
Inklinante Lenkbuhne lenkt die Strömung in die Gewässermittle



Rechtwinklige Buhnen haben meist nur geringe Wirkung auf das Ufer

— Oberflächennahe Strömung
 - - - - - Sohlennahe Strömung





II. Exemple du projet Allmi-Bächli